



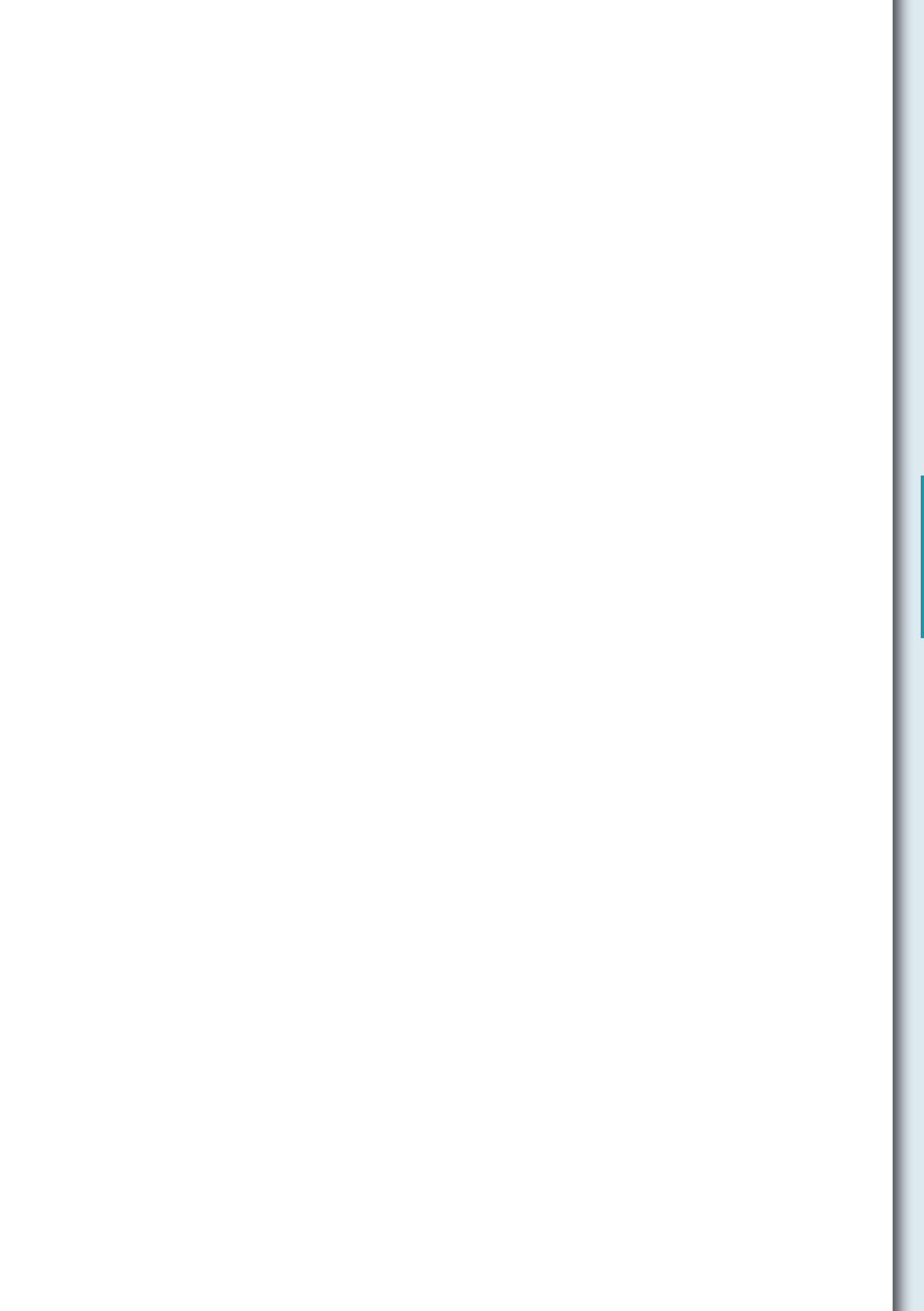
2019

*À destination des professionnels Santé, Justice, Social & Médico-Social,
Acteurs de la prévention de la région Rhône-Alpes*

Catalogue de formation

Inscription par mail :
criavs@ch-le-vinatier.fr

Renseignements : Délégation de Lyon : 04 37 91 53 09



Le CRIAVS Rhône-Alpes est un Groupement de Coopération Sanitaire dont les missions incluent **la formation des professionnels de la région Rhône Alpes** concernant les divers **aspects de la clinique et de la prise en charge des auteurs de violences sexuelles**. C'est pourquoi il propose des formations générales à travers son catalogue de formations.

Le présent catalogue a été élaboré en collaboration entre les trois délégations. Ces formations sont **gratuites**, et **accessibles pour les professionnels** dont les caractéristiques sont précisées pour chaque module.

Certaines formations spécifiques peuvent être **adaptées à la demande** en fonction des besoins des acteurs de terrain. Pour ce faire, merci de prendre contact avec votre délégation.

ATTENTION même si les formations sont gratuites, nous vous rappelons que **l'inscription est obligatoire**, ainsi que votre participation. Le nombre de places étant limité, nous vous demandons de respecter votre engagement afin de ne pas prendre la place de quelqu'un d'autre. Une convocation vous sera envoyée pour confirmer votre inscription.

Il est possible de **s'inscrire à un ou plusieurs modules**, par l'intermédiaire du bulletin d'inscription ci-après ou directement en ligne par l'intermédiaire du site Internet.

La plupart des dates et des lieux ont été fixés par avance ; certaines formations seront planifiées en fonction des demandes, merci de vous y inscrire en précisant vos coordonnées afin d'être informé-e des modalités précises de leur tenue.

Par ailleurs, **chaque formation est susceptible de modifications**, c'est pourquoi, nous vous conseillons de **consulter notre actualité sur notre site internet** : www.criavs-ra.org

Le CRIAVS se réserve le droit, si le nombre de participants à une formation est insuffisant, **d'annuler cette formation au plus tard 14 jours calendaires avant la date prévue**.

Le CRIAVS se réserve le droit de reporter la formation, de modifier le contenu de son programme ou de remplacer un formateur si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

Calendrier 2019

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1 M	1 V	1 V	1 L	1 M	1 S	1 L	1 J	1 D	1 M	1 V	1 D
2 M	2 S	2 S	2 M	2 J	2 D	2 M	2 V	2 L	2 M Initiation	2 S	2 L
3 J	3 D	3 D	3 M Initiation	3 V	3 L	3 M	3 S	3 M	3 J	3 D	3 M
4 V	4 L	4 L	4 J	4 S	4 M	4 J	4 D	4 M	4 V	4 L	4 M
5 S	5 M	5 M	5 V	5 D	5 M	5 V	5 L	5 J	5 S	5 M	5 J
6 D	6 M	6 M Mineurs	6 S	6 L	6 J	6 S	6 M	6 V	6 D	6 M	6 V
7 L	7 J	7 J AVS	7 D	7 M	7 V	7 D	7 M	7 S	7 L Clinique des	7 J	7 S
8 M	8 V	8 V	8 L	8 M	8 S	8 L	8 J	8 D	8 M Traumatismes	8 V	8 D
9 M	9 S	9 S	9 M on ? /8e dimension	9 J	9 D	9 M	9 V	9 L	9 M	9 S	9 L
10 J	10 D	10 D	10 M	10 V	10 L	10 M	10 S	10 M	10 J	10 D	10 M
11 V	11 L	11 L	11 J	11 V	11 M	11 J	11 D	11 M	11 V	11 L	11 M
12 S	12 M	12 M	12 V	12 D	12 M	12 V	12 L	12 J	12 S	12 M	12 J
13 D	13 M	13 M	13 S	13 L	13 J	13 S	13 M	13 V	13 D	13 M	13 V
14 L	14 J	14 J	14 D	14 M	14 V	14 D	14 M	14 S	14 L	14 J	14 S
15 M	15 V	15 V	15 L	15 M	15 S	15 L	15 J	15 D	15 M	15 V	15 D
16 M	16 S	16 S	16 M	16 J	16 D	16 M	16 V	16 L	16 M Soins AVS	16 S	16 L
17 J	17 D	17 D	17 M	17 V	17 L	17 M	17 S	17 M	17 J	17 D	17 M
18 V	18 L	18 L	18 J	18 S	18 M	18 J	18 D	18 M	18 V	18 L Pédophilie	18 M
19 S	19 M	19 M	19 V	19 D	19 M	19 V	19 L	19 J	19 S	19 M	19 J
20 D	20 M	20 M	20 S	20 L	20 J	20 S	20 M	20 V	20 D	20 M	20 V
21 L	21 J	21 J	21 D	21 M	21 V	21 D	21 M	21 S	21 L	21 J	21 S
22 M	22 V	22 V	22 L	22 M	22 S	22 L	22 J	22 D	22 M	22 V	22 D
23 M	23 S	23 S	23 M	23 J	23 D	23 M	23 V	23 L	23 M	23 S	23 L
24 J	24 D	24 D	24 M	24 V	24 L	24 M	24 S	24 M	24 J	24 D	24 M
25 V	25 L	25 L	25 J	25 S	25 M	25 J	25 D	25 M	25 V	25 L	25 M
26 S	26 M	26 M	26 V	26 D	26 M	26 V	26 L	26 J	26 S	26 M	26 J
27 D	27 M	27 M	27 S	27 L	27 J	27 S	27 M	27 V	27 D	27 M	27 V
28 L	28 J	28 J	28 D	28 M	28 V	28 D	28 M	28 S	28 L	28 J	28 S
29 M	29 V	29 V	29 L	29 M	29 S	29 L	29 J	29 D	29 M	29 V	29 D
30 M	30 S	30 S	30 M	30 J	30 D	30 M	30 V	30 L	30 M	30 S	30 L
31 J	31 D	31 D	31 M	31 V	31 J	31 M	31 S	31 L	31 J	31 M	31 M

Colloques et conférences 2019

- Programmes à venir -

- Restitution de l'audition publique nationale :

Auteurs de violences sexuelles : Prévention, évaluation, prise en charge

Mercredi 9 janvier 2019 au CH le Vinatier à Lyon

- Journée d'étude régionale 2019 du CRIAVS Rhône-Alpes :

Les violences sexuelles comme arme de guerre : La prise en charge des auteurs est-elle possible ?

Vendredi 15 mars 2019 (8h30 - 17h)

CENTRE DES CONGRÈS, ST ETIENNE (42)

RETROUVEZ LES SOIRÉES DE GRENOBLE, LES RENCONTRES DE LYON, LES CONFÉRENCES DE ST ETIENNE, ET LES RENCONTRES CINÉMATOGRAPHIQUES SUR LE SITE INTERNET DU CRIAVS RHÔNE-ALPES, OU EN VOUS ABONNANT À LA LETTRE D'INFORMATION DU CRIAVS POUR RECEVOIR L'ACTUALITÉ PAR MAIL.

2019

Formations

L'ensemble des formations ci-dessous peuvent être adaptées à votre équipe ou à votre institution. Contactez votre délégation pour plus de détails. Pour 2019, les thèmes suivants ont été retenus :

* Bulletin d'inscription	7
* MODULE 1 : Initiation à la clinique des auteurs de violences sexuelles adultes et de l'agir sexuel violent	8
* MODULE 2 : Les soins pénalement ordonnés : obligation et injonction de soins	9
* MODULE 3 : Les principes des soins aux auteurs de violences sexuelles	10
* MODULE 4 : Traitements médicamenteux des auteurs de violences sexuelles	11
* MODULE 5 : Approfondissement à la clinique des auteurs de violences sexuelles et de l'agir sexuel violent	12
* MODULE 6 : Le Qu'en-dit-on ? / 8ème dimension	13
* MODULE 7 : Pédophilie	14
* MODULE 8 : Les adolescents auteurs de violences sexuelles	15
* MODULE 9 : Clinique du traumatisme psychique / Principes et modalités de prise en charge	16
* *Calendrier des formations et des journées régionales	17
* *Planning des formations 2020	18

Bulletin d'inscription

Ce coupon est à renvoyer soit par mail : criavs@ch-le-vinatier.fr ou inscription@criavs-ra.org, soit par courrier postal à :

CRIAVS
CH Vinatier - Bât. 424
BP 30039 - 95, bd Pinel
69678 BRON Cedex
Fax : 04 37 91 51 47

Nom & Prénom : _____

Organisme : _____

Profession : _____

Adresse postale : _____

CP : _____

Tél : __ / __ / __ / __ / __

E-mail : _____

Je souhaite participer à (aux) modules de formation suivant(s) :

- MODULE 1 : Initiation à la clinique des auteurs de violences sexuelles adultes et de l'agir sexuel violent
- MODULE 2 : Les soins pénalement ordonnés : obligation et injonction de soins
- MODULE 3 : Les principes des soins aux auteurs de violences sexuelles
- MODULE 4 : Traitements médicamenteux des auteurs de violences sexuelles
- MODULE 5 : Approfondissement à la clinique des auteurs de violences sexuelles et de l'agir sexuel violent
- MODULE 6 : Le Qu'en-dit-on ? / 8ème dimension
- MODULE 7 : Pédophilie
- MODULE 8 : Les adolescents auteurs de violences sexuelles
- MODULE 9 : Clinique du traumatisme psychique / Principes et modalités de prise en charge

Date :

Signature :

Initiation à la clinique des auteurs de violences sexuelles et posture professionnelle

Module 1

Objectifs

- Acquérir les notions initiales de la clinique des auteurs de violences sexuelles
- Appréhender les aspects psychopathologiques des auteurs de violences sexuelles
- Prendre conscience des représentations sociales des AVS et leurs impacts sociologiques, historiques et professionnels
- Rechercher la posture professionnelle la plus adaptée à cette clinique

Contenu

- Élaboration de nos représentations sociales en atelier
- Généralités statistiques des violences sexuelles
- Épidémiologie
- Les conduites sexuelles violentes
- Les caractéristiques cliniques des AVS
- Accompagnement et posture professionnelle

Public :

Infirmiers, psychologues, psychiatres et autres personnels paramédicaux exerçant en service de psychiatrie générale ou en secteur de psychiatrie en milieu pénitentiaire, professionnels de santé exerçant en structure médico-sociale
Professionnels des champs judiciaire, pénitentiaire, social et éducatif

Nombre de participants

15 participants maximum

(5 participants minimum pour le maintien de la formation)

Intervenants :

infirmier, psychologue

Méthode pédagogique

- Apports théoriques
- Échanges sur les pratiques
- Vignettes cliniques

Date & lieu

Une journée au choix :

9h - 12h / 13h30 - 16h30

- 30 janvier 2019 à Lyon

- 3 avril 2019 à St Étienne

- 2 octobre 2019 à Grenoble

Les soins pénalement ordonnés : obligation et injonction de soins

Module 2

Objectifs

- Connaître les compétences de chacun pour plus de différenciations
- Distinguer les particularités légales des différents dispositifs de soins pénalement obligés et discerner leurs implications pratiques dans la prise en charge des patients placés sous main justice
- Situer leur action auprès de ce public en terme déontologique et éthique

Contenu

- Historique des lois
- Epidémiologie
- Le cadre juridique (obligation ou injonction de soins)
- Les dimensions éthiques et déontologiques des soins pénalement obligés (consentement, secret professionnel, demande de soins)

Public :

Infirmiers, psychologues, psychiatres et autres personnels paramédicaux exerçant en service de psychiatrie générale ou en secteur de psychiatrie en milieu pénitentiaire, professionnels de santé exerçant en structure médico-sociale

Nombre de participants

15 participants maximum
(5 participants minimum
pour le maintien de la
formation)

Intervenants :

infirmier et psychiatre

Méthode pédagogique

- Apports théoriques
- Échanges sur les pratiques
- Vignettes cliniques

Date & lieu

Formation sur 1 jour :

22 mai 2019

9h - 12h / 13h30 - 16h30

Lieu : CRIAVS Rhône-
Alpes, Délégation de
Lyon

Les principes des soins aux auteurs de violences sexuelles

Module 3

Objectifs

- Connaître le contexte du traitement des Auteurs de Violences Sexuelles (AVS)
- Connaître les principes du traitement des AVS : principes du traitement médicamenteux, des prises en charges individuelles et groupales.

Contenu

- Modèles de désistance et Good Life Model
- Principaux traitements médicamenteux et leur place dans la prise en charge des AVS
- Effets thérapeutiques et secondaires principaux des traitements
- Différents axes et outils de prise en charge individuelle et groupale

Public :

Infirmiers, psychologues, psychiatres et autres personnels paramédicaux exerçant en service de psychiatrie générale ou en secteur de psychiatrie en milieu pénitentiaire, professionnels de santé exerçant en structure médico-sociale

Nombre de participants

15 participants maximum
(6 participants minimum pour le maintien de la formation)

Intervenants :

Infirmier et psychiatres

Méthode pédagogique

- Apports théoriques
- Échanges sur les pratiques
- Vignettes cliniques
 - Travaux pratiques en sous-groupes

Date & lieu

Une demi-journée :

16 octobre 2019

De 9h à 12h

Lieu : CRIAVS Rhône-Alpes, Délégation de Lyon

Traitements médicamenteux des auteurs de violences sexuelles

Module 4

Pré-requis : avoir suivi le module 1 : « Initiation à la clinique des auteurs de violences sexuelles adultes et de l'agir sexuel violent » ou sur accord préalable de l'équipe pédagogique.

Objectifs

- Savoir prescrire les principales molécules indiquées dans la prise en charge des auteurs de violences sexuelles (AVS)
- Connaître les indications et les modalités de suivi des traitements chimiothérapeutiques des auteurs de violences sexuelles

Nombre de participants
20 participants maximum
(5 participants minimum pour le maintien de la formation)

Intervenant :
Psychiatre

Contenu

- Rationnel physiopathologique de la prescription des principales molécules, psychotropes et anti androgènes
- Données pharmacologiques essentielles concernant les molécules utiles dans le traitement des auteurs de violences sexuelles
- Recommandations françaises et internationales dans la pharmacothérapie des auteurs de violences sexuelles
- Modalités pratiques de mise en œuvre des traitements : bilan pré-thérapeutique, balance bénéfice/risque, modalités de suivi et de surveillance

Méthode pédagogique

- Apports théoriques
- Échanges sur les pratiques

Date & lieu

Formation sur 1 jour :

16 mai 2019

De 9h à 12h

Lieu : CRIAVS Rhône-Alpes, Délégation de Lyon

Public :

Médecin, psychiatre, interne

Approfondissement à la clinique des auteurs de violences sexuelles et de l'agir sexuel violent

Module 5

Pré-requis : avoir suivi le module 1 : « Initiation à la clinique des auteurs de violences sexuelles adultes et de l'agir sexuel violent » ou sur accord préalable de l'équipe pédagogique.

Objectifs

- Approfondir les notions relatives à la clinique de l'agir sexuel violent.
- Mieux appréhender les dysfonctionnements psychiques liés à ces passages à l'acte.
- Aborder sous un angle criminologique la clinique des AVS
- Élaborer un cadre de soin adapté pour accueillir ces patients

Contenu

- Clinique des AVS : approfondissement
- Le recours à l'agir
- Criminologie clinique
- Les prises en charge

Public :

Infirmiers, psychologues, psychiatres et autres personnels paramédicaux exerçant en service de psychiatrie générale ou en secteur de psychiatrie en milieu pénitentiaire, professionnels de santé exerçant en structure médico-sociale
Professionnels des champs judiciaire, pénitentiaire, social et éducatif

Nombre de participants

15 participants maximum
(6 participants minimum pour le maintien de la formation)

Intervenants :

Infirmier et psychologue

Méthode pédagogique

- Apports théoriques
- Échanges sur les pratiques
- Vignettes cliniques
- Outils

Date & lieu

Une journée :

17 juin 2019

9h - 12h / 13h30 - 16h30

Lieu : CRIAVS Rhône-Alpes, Délégation de Lyon

Le Qu'en dit on ? / 8e dimension

Module 6

Objectifs

- Présentation des outils / supports à médiation
- Identifier les indications, les intérêts et les modalités des outils
- Repérer les différentes utilisations : socio-éducative, éducation à la santé, thérapeutique

Nombre de participants
12 participants maximum
(6 participants minimum pour le maintien de la formation)

Intervenants :

Infirmier et psychologue

Contenu

- le jeu comme support d'expression
- Objectifs de contenance et de pare-excitation
- Exploration de la Loi et de l'altérité
- Accéder à ses représentations
- Elaborer la question des limites à travers la notion de « lien social »

Méthode pédagogique

- Apports théoriques
- Échanges sur les pratiques
 - Travaux pratiques en groupe

Date & lieu

Public :

Infirmiers, psychologues, psychiatres et autres personnels paramédicaux exerçant en service de psychiatrie générale ou en secteur de psychiatrie en milieu pénitentiaire, professionnels de santé exerçant en structure médico-sociale

Une journée :

8 avril 2019

9h - 12h / 13h30 - 16h30

Lieu : CRIAVS Rhône-Alpes, Délégation de Lyon

Pré-requis : avoir suivi le module 1 : « Initiation à la clinique des auteurs de violences sexuelles adultes et de l'agir sexuel violent » ou sur accord préalable de l'équipe pédagogique.

Objectifs

Cette formation se propose d'aborder les différents aspects de la pédophilie, tant dans ses dimensions légales, diagnostiques, et cliniques. La rencontre avec les sujets présentant une problématique pédophilique nous confronte en effet à la complexité et au polymorphisme de son expression.

Contenu

Après avoir reposé le contexte légal et culturel, nous nous proposons de repenser la pédophilie à travers de différents points de vue, afin d'exposer la variété des hypothèses concernant cette paraphilie particulière : approche catégorielle, neurologique, mais aussi processuelle, avec les différents apports de la psychologie développementale, de la psychanalyse, du psychotraumatisme... Nous discuterons également des nuances à apporter, entre pédophile, agresseur d'enfant, inceste, mais aussi autour de de la récurrence chez ces sujets.

Public :

Infirmiers, psychologues, psychiatres et autres personnels paramédicaux exerçant en service de psychiatrie générale ou en secteur de psychiatrie en milieu pénitentiaire, professionnels de santé exerçant en structure médico-sociale

Nombre de participants
15 participants maximum
(6 participants minimum pour le maintien de la formation)

Intervenants :

Psychiatre, Infirmier et psychologue

Méthode pédagogique

- Apports théoriques
- Échanges sur les pratiques
- Vignettes cliniques

Une journée :

18 novembre 2019

9h - 12h / 13h30 - 16h30

Lieu : CRIAVS Rhône-Alpes, Délégation de Lyon

Les mineurs auteurs de violences sexuelles

Module 8

Objectifs

- Présentation des différentes modalités thérapeutiques
- Identifier les indications, les intérêts, les difficultés de mise en place et les limites des prises en charge thérapeutique groupale et/ou médiatisées auprès des AVS
- Accéder à différents supports théoriques concernant la prise en charge thérapeutique groupale et/ou médiatisées auprès des AVS
- Echanges sur les pratiques

Contenu

• Niveau 1 : Sensibilisation

- Aspects juridiques : définitions juridiques ; ordonnance de 1945 ; récidive, réitération, répétition...
- Aspects cliniques et théoriques : spécificité adolescente ; le traumatisme, la compulsion de répétition; le passage à l'acte : tension et violence...
- La relation d'aide psycho-éducative : l'accompagnement avec le jeune et/ou la famille ; le travail sur l'acte...
- Aspects thérapeutiques : modalités de prise en charge différentes approches conceptuelles...
- Aspects institutionnels : les conflits d'équipe; différents mouvements / modalités d'accueil : ambulatoire ou hébergement...
- Vignettes cliniques

• Niveau 2 : Approfondissement d'un des aspects

Public :

Infirmiers, psychologues, psychiatres et autres personnels paramédicaux exerçant en service de psychiatrie générale ou en secteur de psychiatrie en milieu pénitentiaire, professionnels de santé exerçant en structure médico-sociale

Professionnels des champs judiciaire, pénitentiaire, social et éducatif

Nombre de participants

15 participants maximum
(6 participants minimum pour le maintien de la formation)

Intervenants :

Infirmier et psychologue

Méthode pédagogique

- Apports théoriques
- Échanges sur les pratiques
- Vignettes cliniques

Date & lieu

Formation sur 2 jours :

6 et 7 mars 2019

9h - 12h / 13h30 - 16h30

Lieu : CRIAVS Rhône-Alpes, Délégation de Lyon

Clinique du traumatisme psychique : principes & modalités de prise en charge

Module 9

Pré-requis : avoir suivi le module 1 : « Initiation à la clinique des auteurs de violences sexuelles adultes et de l'agir sexuel violent » ou sur accord préalable de l'équipe pédagogique.

Objectifs

- Introduction aux notions spécifiques du champ de la clinique du traumatisme avec ses différents temps de soin
- Connaître les principes pluriels de traitement actuel des traumatismes, au regard des découvertes en neurosciences et de la neurobiologie du stress ;
- Découvrir divers outils et psychothérapies utilisées dans le traitement des traumatismes psychiques : E.M.D.R. (Eye Movement Desensitization et Reprocessing), I.C.V. (Intégration du Cycle de la Vie), T.C.C. (thérapie cognitivo-comportementale), Defusing...

Nombre de participants

15 participants maximum
(6 participants minimum pour le maintien de la formation)

Intervenants

Infirmier et psychologue

Contenu

- Clinique du traumatisme psychique : Syndrome psycho-traumatique / Stress et trauma / Dissociation et troubles de l'attachement / Clinique de l'effroi / effraction psychique et dissociation péritraumatique / La névrose traumatique
- Le traumatisme vu par les neurosciences ; Les différents traumatismes
- Modèle actuel de traitement en trois phases, issu du modèle de Pierre Janet
- L'entretien clinique d'accueil et ses outils de médiation
- Présentation de la thérapie E.M.D.R., ICV et autres outils dans le traitement du traumatisme

Méthode pédagogique

- Apports théoriques
- Échanges sur les pratiques
- Vignettes cliniques

Date & lieu

Formation sur 2 jours :

7 et 8 octobre 2019

9h - 12h / 13h30 - 16h30

Lieu : CRIAVS Rhône-Alpes, Délégation de Lyon

Public :

Infirmiers, psychologues, psychiatres et autres personnels paramédicaux exerçant en service de psychiatrie générale, en secteur de psychiatrie en milieu pénitentiaire, ou en secteur privé.

Vous trouverez ci-dessous le planning prévisionnel des modules pour l'année 2020.

- Module 1 : Initiation à la clinique des auteurs de violences sexuelles et de l'agir sexuel violent
- Module 2 : Les soins pénalement ordonnés: obligation et injonction de soins
- Module 3 : Les principes de soins aux auteurs de violences sexuelles
- Module 4 : Traitements médicamenteux des auteurs de violences sexuelles
- Module 5 : Approfondissement à la clinique des auteurs de violences sexuelles et de l'agir sexuel violent
- Module 6 : QICPAAS
- Module 7 : Troubles graves de la personnalité
- Module 8 : Prise en charge thérapeutique groupale des AVS
- Module 9 : Les violences intrafamiliales